

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 15 janvier 2014



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**Informations de la Défense de M. KHIEU Samphân concernant l'aptitude et les modalités
d'organisation des audiences**

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ
Arthur VERCKEN

Assistés de
SENG Socheata
Marie CAPOTORTO
Soumeya MEDJEBEUR
OUCH Sreypath

Auprès de :

La Chambre de première instance
NIL Nonn
Silvia CARTWRIGHT
YOU Ottara
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan

Les co-procureurs
CHEA Leang
Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

Toutes les équipes de Défense

PLAISE À LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

1. Le 24 décembre 2013, la Chambre de première instance (« la Chambre ») a communiqué son plan de travail pour le deuxième procès dans le dossier 002. Elle a invité les conseils de la Défense « à déposer de brefs mémoires le 15 janvier 2014 au plus tard, dans lesquels ils indiqueront s'ils considèrent que l'état de santé de leur client a subi une évolution et s'il est nécessaire de procéder à un examen de leur aptitude à être jugé ou des modalités selon lesquelles ils seront amenés à participer à toutes les journées d'audience prévues »¹.

2. Pour répondre à la première question, M. KHIEU Samphân et sa Défense estiment qu'il n'est plus en mesure de participer à quatre journées d'audience d'affilée par semaine comme il l'a fait durant le premier procès (002/01). La Chambre se souviendra que la question avait déjà été soulevée par la Défense au mois d'août 2012, cependant les suspensions d'audience du fait de l'état de santé déclinant de M. IENG Sary avaient rendu la demande caduque².

3. Encore hospitalisé récemment pour une simple inflammation respiratoire³, M. KHIEU Samphân se fatigue rapidement et ses capacités d'attention s'en trouvent réduites. Lui-même et son équipe de Défense ont pu le constater lors des derniers mois d'audiences du premier procès (002/01). Me Anta GUISSÉ a pu confirmer ce constat lors de la réunion de mise en état du 14 décembre 2013⁴.

4. Bien évidemment, M. KHIEU Samphân se tient à la disposition de la Chambre pour tout examen médical que celle-ci souhaiterait faire réaliser.

5. D'ores et déjà, afin de répondre à la question posée par la Chambre et au vu du rythme qu'il pense être capable de soutenir lors d'un deuxième procès, M. KHIEU Samphân propose que soient envisagées deux options (par ordre de préférence) :

¹ Plan de travail de la Chambre de première instance pour le deuxième procès dans le dossier n°002 et calendrier des prochains dépôts, Mémoire, 24 décembre 2013, **E301/5**, par. 6.

² Transcription de l'audience du 17 août 2012, **E1/114.1**, p. 52, L. 3-8, vers [10.56.15].

³ Du 25 décembre 2013 au 3 janvier 2014.

⁴ Transcription de l'audience du 12 décembre 2013, **E1/238.2**, p. 94, vers [13.53.58].

a) limiter les audiences du deuxième procès (002/02) à quatre matinées d'audience par semaine, du lundi au jeudi, de 9h à 13h avec deux pauses de 15 minutes chacune,

b) limiter les audiences du deuxième procès (002/02) à trois journées d'audience par semaine en modifiant toutefois les horaires afin que celles-ci se tiennent de 9h à 11h30 puis de 13h30 à 16h, le lundi, le mardi et le jeudi.

6. La Défense précise que ces informations sont fournies sous réserve de l'évolution de l'état de santé de M. KHIEU Samphân au moment du début des audiences au fond du deuxième procès (002/02).

	Me KONG Sam Onn	Phnom Penh	
	Me Anta GUISSÉ	Paris	
	Me Arthur VERCKEN	Paris	